



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI
15 MARS 2023

OBJET : Avenant n°1 à la convention 2020-2022 d'adhésion de la commune aux « Pôles Retraites et Protection Sociale » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes
Délibération n° 2023-024

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI QUINZE MARS A DIX NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 mars 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : MME Corinne LAFFITTAU A Mme Isabelle MÉCHIN, Mme Sonia DUBOSC A M. PHILIPPE PELLARINI, Mme Danielle BARRAUD A Mme Chrystelle BARON, M. DIDIER MARTIN A Vincent BARRAILH LAFARGUE, MME JOËLLE RICHARD A M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI.

EXCUSEE : Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 22 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6 Conseillers Municipaux excusés : 1</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion des Landes du 17 novembre 2020 approuvant la nouvelle convention aux « Pôles Retraites et Protection Sociale » 2020-2021-2022,

Vu la convention de partenariat signée entre le Centre de Gestion des Landes et la Caisse des Dépôts et Consignations pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,



Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 22 juin 2021, portant « *Retraites et Protection Sociale* » du Centre de Gestion des Landes, ID : 040-214000010-20230315-DELIB2023024-AR

Vu la nécessité de proposer à toutes les collectivités territoriales adhérant aux « *Pôles Retraites et Protection Sociale* », un avenant n°1 à la convention 2020-2022 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention d'adhésion de la commune aux « *Pôles Retraites et Protection Sociale* » du Centre de Gestion des Landes à signer entre la Commune et le Centre de Gestion des Landes,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant qu'il est indispensable de proposer à toutes les collectivités territoriales cet avenant n°1 sur les mêmes bases en maintenant les tarifs 2020-2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion des Landes l'avenant n°1 à la convention d'adhésion de la commune aux « *Pôles Retraites et Protection Sociale* » 2020 – 2022 dudit centre dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation de cette délibération sera notamment transmise à Mme la Présidente du Centre de Gestion des Landes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 mars 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-